

4 IMPACT

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros
14 rue Eugene Sue – 75018 PARIS
982 157 729 RCS PARIS

DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 05 MAI 2025

L'an Deux mil vingt-cinq,
Le cinq mai à dix heures,

La société **4 IMPACT**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 14 rue Eugene Sue - 75018 PARIS, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 982 157 729, représentée par, La société CLEAN CODE TECHNOLOGIE dûment habilité, agissant en qualité de Président de la Société,

Après avoir rappelé qu'en date du 07 Mars, l'associé unique de la Société a :

- décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 7 500 €
par l'émission de 750 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 10 €, à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée (ci-après « l'Augmentation de Capital ») ;
- délégué au Président de la Société, pour l'Augmentation de Capital, tous pouvoirs
à l'effet de :
 - (i) recueillir les souscriptions à l'Augmentation de Capital,
 - (ii) constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital,
 - (iii) modifier les statuts en conséquence, et
 - (iv) plus généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la réalisation de l'Augmentation de Capital ;
- délégué au Président de la Société tous pouvoirs pour constater l'entrée en vigueur des statuts modifiés de la Société.

a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital

Le Président, après avoir pris connaissance :

RF

- du bulletin de souscription relatif à la souscription par Daléna ALBERT de 750 actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital,
- du certificat de dépôt des fonds remis par la banque Populaire Rives de Paris dont le siège social est sis 80 , boulevard Auguste Blanqui, 75204 PARIS cedex 13, relatif au dépôt de la somme de 7 500 € correspondant au prix de souscription des 750 actions ordinaires nouvellement émises,

constate que l'intégralité des actions à émettre dans le cadre de l'Augmentation de Capital ont été souscrites et intégralement libérées et la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts et constatation de l'entrée en vigueur des statuts modifiés

Le Président constate qu'à l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital, le capital de la Société s'élève désormais à 47 500 euros, composé de 4 750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 € chacune.

En conséquence, l'article 8 des statuts est modifié comme suit :

« Article 8 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de quarante-sept mille cinq cents euros (47 500) euros. Il est divisé en quatre mille sept cents cinquante (4 750) actions d'une valeur nominale de un (10) euros chacune, libérées intégralement à la souscription. »

En conséquence de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, le Président constate par ailleurs l'entrée en vigueur des statuts modifiés de la Société.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour les formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par le Président

